

RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
Bid Receiving Public Works and Government
Services Canada/Réception des soumissions Travaux
publics et Services gouvernementaux Canada
Room 100,
167 Lombard Ave.
Winnipeg
Manitoba
R3B 0T6
Bid Fax: (204) 983-0338

Revision to a Request for a Standing Offer

Révision à une demande d'offre à commandes

Regional Individual Standing Offer (RISO)

Offre à commandes individuelle régionale (OCIR)

The referenced document is hereby revised; unless
otherwise indicated, all other terms and conditions of the
Offer remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication
contraire, les modalités de l'offre demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address

**Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution

Public Works and Government Services Canada -
Western Region
Room 100
167 Lombard Ave.
Winnipeg
Manitoba
R3B 0T6

Title - Sujet Cross Fit Equipment		
Solicitation No. - N° de l'invitation W0127-13P027/A	Date 2015-02-11	
Client Reference No. - N° de référence du client W0127-13P027	Amendment No. - N° modif. 001	
File No. - N° de dossier WPG-4-37046 (209)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME	
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$WPG-209-9368		
Date of Original Request for Standing Offer		2015-02-10
Date de la demande de l'offre à commandes originale		
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2015-03-23		Time Zone Fuseau horaire Central Standard Time CST
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Allard, Ken		Buyer Id - Id de l'acheteur wpg209
Telephone No. - N° de téléphone (204) 983-4920 ()	FAX No. - N° de FAX (204) 983-7796	
Delivery Required - Livraison exigée		
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:		
Security - Sécurité This revision does not change the security requirements of the Offer. Cette révision ne change pas les besoins en matière de sécurité de la présente offre.		

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Acknowledgement copy required	Yes - Oui	No - Non
Accusé de réception requis	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
The Offeror hereby acknowledges this revision to its Offer. Le proposant constate, par la présente, cette révision à son offre.		
Signature	Date	
Name and title of person authorized to sign on behalf of offeror. (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du proposant. (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)		
For the Minister - Pour le Ministre		

Solicitation No. - N° de l'invitation

W0127-13P027/A

Amd. No. - N° de la modif.

001

Buyer ID - Id de l'acheteur

wpg209

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W0127-13P027

File No. - N° du dossier

WPG-4-37046

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Se il vous plaît consulter le document pdf ci-joint

TABLE DES MATIÈRES

1.1	INTRODUCTION	2
1.2	SOMMAIRE	2
1.3	COMPTE RENDU.....	3
PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS		3
2.1	INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	3
2.2	PRÉSENTATION DES OFFRES.....	3
2.3	DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – DEMANDE D'OFFRES À COMMANDES.....	3
2.4	LOIS APPLICABLES	4
PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES.....		4
3.1	INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES	4
PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION		6
4.1	PROCÉDURES D'ÉVALUATION	6
4.2	MÉTHODE DE SÉLECTION	6
PARTIE 5 – ATTESTATIONS.....		6
5.1	ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ÉMISSION D'UNE OFFRE À COMMANDES.....	6
A. OFFRE À COMMANDES		8
6.1	OFFRE.....	8
6.2	EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ.....	8
6.3	CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES.....	8
6.4	DURÉE DE L'OFFRE À COMMANDES.....	8
6.5	RESPONSABLES.....	9
6.6	UTILISATEURS DÉSIGNÉS	10
6.7	INSTRUMENT DE COMMANDE.....	10
6.8	LIMITE DES COMMANDES SUBSÉQUENTES.....	10
6.9	LIMITATION FINANCIÈRE.....	10
6.10	ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS.....	10
6.11	ATTESTATIONS	11
6.12	LOIS APPLICABLES.....	11
B. CLAUSES DU CONTRAT		12
6.1	BESOIN	12
6.2	CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES.....	12
6.3	DURÉE DU CONTRAT.....	12
6.4.1	BASE DE PAIEMENT.....	12
6.5	INSTRUCTIONS POUR LA FACTURATION.....	12
6.6	EXIGENCES EN MATIÈRE D'ASSURANCE.....	13
6.7	CLAUSES DU <i>GUIDE DES CCUA</i>	13
ANNEXE A - BESOIN - MATÉRIEL SPORTIF.....		14
ANNEXE B - MÉTHODE DE SÉLECTION ET BASE DE PAIEMENT.....		15
ANNEXE C - RAPPORT D'UTILISATION DE L'OFFRE À COMMANDES.....		18

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Introduction

La demande d'offre à commandes (DOC) contient sept parties, ainsi que des pièces jointes et des annexes, et elle est divisée comme suit :

- | | |
|----------|---|
| Partie 1 | Renseignements généraux: renferme une description générale du besoin; |
| Partie 2 | Instructions à l'intention des offrants : renferme les instructions relatives aux clauses et conditions de la DOC; |
| Partie 3 | Instructions pour la préparation des offres: donne aux offrants les instructions pour préparer leur offre afin de répondre aux critères d'évaluation spécifiés; |
| Partie 4 | Procédures d'évaluation et méthode de sélection: décrit la façon selon laquelle se déroulera l'évaluation, les critères d'évaluation auxquels on doit répondre, ainsi que la méthode de sélection; |
| Partie 5 | Attestations: comprend les attestations à fournir; |
| Partie 6 | 6A, Offre à commandes, et 6B, Clauses du contrat subséquent :

6A, contient l'offre à commandes incluant l'offre de l'offrant et les clauses et conditions applicables;

6B, contient les clauses et les conditions qui s'appliqueront à tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes. |

Les annexes comprennent l'exigence, la base de paiement, les exigences obligatoires, les exigences en matière d'assurance et rapport d'utilisation de l'offre à commandes.

1.2 Sommaire

Offre à commandes individuelle et régionale (OCIR) visant la prestation et la livraison de Matériel sportif/d'équipement connexe, selon les besoins, au ministère de la Défense nationale, Base des Forces canadiennes (BFC) à Alberta.

L'offre à commandes sera en vigueur à partir environ du avril 2015 jusqu'au mars 2016.

Conformément à l'article 01 des instructions uniformisées [2006](#) et [2007](#) des dispositions relatives à l'intégrité, les offrants doivent fournir une liste de tous les propriétaires et(ou) administrateurs et toute autre documentation connexe, au besoin. Consulter la section [4.21](#) du Guide des approvisionnements pour en savoir plus sur les dispositions relatives à l'intégrité.

Ce besoin est assujéti aux dispositions de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI), l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), et ALE avec le Pérou, la Colombie, le Panama et l'Accord de l'Organisation mondiale du commerce sur les marchés publics (AMP-OMC).

1.3 Compte rendu

Les offrants peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Les offrants devraient en faire la demande au responsable de l'offre à commandes dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande d'offres à commandes (DOC) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les offrants qui présentent une offre s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la DOC et acceptent les clauses et les conditions de l'offre à commandes et du ou des contrats subséquents.

Le document [2006](#) (2014-09-25) Instructions uniformisées - demande d'offres à commandes - biens ou services - besoins concurrentiels, sont incorporées par renvoi à la DOC et en font partie intégrante.

2.1.1 Clauses du Guide des CCUA

Clause du *Guide des CCUA* M1004T (2011-05-16), Condition du Matériel

2.2 Présentation des offres

Les offres doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande d'offres à commandes.

2.3 Demandes de renseignements – demande d'offres à commandes

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit au responsable de l'offre à commandes au moins sept (7) jours civils avant la date de clôture de la demande d'offres à commandes (DOC). Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les offrants devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la DOC auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère « exclusif » doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander à l'offrant de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les offrants. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les offrants.

2.4 Lois applicables

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes seront interprétés et régis selon les lois en vigueur au Manitoba et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les offerants peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur offre ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les offerants acceptent les lois applicables indiquées.

PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES

3.1 Instructions pour la préparation des offres

Le Canada demande que les offerants fournissent leur offre en sections distinctes, comme suit :

Section I : offre technique (1 copie papier)

Section II : offre financière (1 copie papier)

Les prix doivent figurer dans l'offre financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de l'offre.

Le Canada demande que les offerants suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur offre.

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande d'offres à commandes.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les ministères et organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement [Politique d'achats écologiques](http://www.tpsgc-pwgscc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgscc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html>). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les offerants devraient :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement : impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

Section I : Offre technique

Dans leur offre technique, les offerants devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

Section II : Offre financière

Les offerants doivent présenter leur offre financière en conformité avec l'annexe B, Base de paiement. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément.

N° de l'invitation - Solicitation No.
W0127-13P027/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W0127-13P027

N° de la modif - Amd. No.
001
File No. - N° du dossier
WPG-4-37046

Id de l'acheteur - Buyer ID
wpg209
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

3.1.1 Paiement par carte de crédit

Le Canada demande que les offrants complètent l'une des suivantes :

- a) les cartes d'achat du gouvernement du Canada (cartes de crédit) seront acceptées pour le paiement des commandes subséquentes à l'offre à commandes.

Les cartes de crédit suivantes sont acceptées :

VISA _____

Master Card _____

- b) les cartes d'achat du gouvernement du Canada (cartes de crédit) ne seront pas acceptées pour le paiement des commandes subséquentes à l'offre à commandes.

L'offrant n'est pas obligé d'accepter les paiements par carte de crédit.

L'acceptation du paiement par carte de crédit des commandes ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

Section III: Attestations

Les offrants doivent présenter les attestations exigées à la Partie 5.

PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

- a) Les offres seront évaluées par rapport à l'ensemble du besoin de la demande d'offre à commandes incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les offres.

4.1.1 Évaluation technique

4.1.1.1 Critères techniques obligatoires Reportez-vous à l'annexe B - Critères obligatoires.

4.1.2 Évaluation financière

Le prix de l'offre sera évalué en dollars canadiens, excluant les taxes applicables, FAB destination, incluant les droits de douane et les taxes d'accise canadiens. Clause du Guide des CCUA [M0220T](#) (2013-06-26), Évaluation du prix

Clause du Guide des CCUA Fluctuation du taux changes C3011T (2013-11-06)

4.2 Méthode de sélection

Une offre doit respecter les exigences de la demande d'offres à commandes pour être déclarée recevable. L'offre recevable avec le prix évalué le plus bas sera recommandée pour l'émission d'une offre à commandes. Clause du *Guide des CCUA* [M0069T](#) (2007-05-25), Méthode de sélection

PARTIE 5 – ATTESTATIONS

Les offrans doivent fournir les attestations et les renseignements connexes exigés pour qu'une offre à commandes leur soit émise.

Les attestations que les offrans remettent au Canada peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. Le Canada déclarera une offre non recevable, aura le droit de mettre de côté une offre à commandes, ou de mettre l'entrepreneur en défaut à remplir l'une de ses obligations prévues dans le cadre de tous contrats subséquents, s'il est établi qu'une attestation de l'offrant est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des offres, pendant la période de l'offre à commandes, ou pendant la durée du contrat.

Le responsable de l'offre à commandes aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations de l'offrant. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par le responsable de l'offre à commandes, l'offre peut être déclarée non recevable ou pourrait entraîner la mise de côté de l'offre à commandes ou constituer un manquement aux termes du contrat.

5.1 Attestations préalables à l'émission d'une offre à commandes

Les attestations énumérées ci-dessous devraient être remplies et fournies avec l'offre mais elles peuvent être fournies plus tard. Si l'une de ces attestations n'est pas remplie et fournie tel que demandé, le responsable de l'offre à commandes informera l'offrant du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de se conformer à la demande du responsable

N° de l'invitation - Solicitation No.
W0127-13P027/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W0127-13P027

N° de la modif - Amd. No.
001
File No. - N° du dossier
WPG-4-37046

Id de l'acheteur - Buyer ID
wpg209
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

de l'offre à commandes et de fournir les attestations dans le délai prévu, l'offre sera déclarée non recevable.

5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité – renseignements connexes

En présentant une offre, l'offrant atteste que l'offrant et ses affiliés respectent les dispositions stipulées à l'article 01 Dispositions relatives à l'intégrité – offre, des instructions uniformisées 2006. Les renseignements connexes, tel que requis aux dispositions relatives à l'intégrité, assisteront le Canada à confirmer que les attestations sont véridiques.

5.1.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation d'offre

En présentant une offre, l'offrant atteste que l'offrant, et tout membre de la coentreprise si l'offrant est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée » (http://www.travail.gc.ca/fra/normes_equite/eq/emp/pcf/liste/inelig.shtml) du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible sur le site Web d'Emploi et Développement social Canada (EDSC) – Travail.

Le Canada aura le droit de déclarer une offre non recevable ou de mettre de côté l'offre à commandes, si l'offrant, ou tout membre de la coentreprise si l'offrant est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée » du PCF au moment d'émettre l'offre à commandes ou durant la période de l'offre à commandes.

PARTIE 6 – OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

A. OFFRE À COMMANDES

6.1 Offre

6.1.1 L'offrant offre de remplir le besoin conformément au besoin reproduit à l'Annexe A.

6.2 Exigences relatives à la sécurité

Cette offre à commandes ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

6.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans l'offre à commandes et contrat(s) subséquent(s) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

6.3.1 Conditions générales

2005 (2014-09-25) Conditions générales – offres à commandes - biens ou services, s'appliquent à la présente offre à commandes et en font partie intégrante.

6.3.2 Offres à commandes - établissement des rapports

L'offrant doit compiler et tenir à jour des données sur les biens, les services ou les deux fournis au gouvernement fédéral en vertu de contrats découlant de l'offre à commandes. Ces données doivent comprendre tous les achats, incluant ceux payés au moyen d'une carte d'achat du gouvernement du Canada.

L'offrant doit fournir ces données conformément aux exigences en matière d'établissement de rapports décrites à l'Annexe E. Si certaines données ne sont pas disponibles, la raison doit être indiquée dans le rapport. Si aucun bien ou service n'a été fourni pendant une période donnée, l'offrant doit soumettre un rapport portant la mention « néant ».

Les données doivent être présentées tous les trimestres au responsable de l'offre à commandes.

Voici la répartition des trimestres :

- Premier trimestre : du 1er avril au 30 juin;
- Deuxième trimestre : du 1er juillet au 30 septembre;
- Troisième trimestre : du 1er octobre au 31 décembre;
- Quatrième trimestre : du 1er janvier au 31 mars.

Les données doivent être présentées au responsable de l'offre à commandes dans les quinze (15) jours civils suivant la fin de la période de référence.

6.4 Durée de l'offre à commandes

6.4.1 Période de l'offre à commandes

Des commandes subséquentes à cette offre à commandes pourront être environ avril 2015 au mars 2016.

N° de l'invitation - Solicitation No.
W0127-13P027/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W0127-13P027

N° de la modif - Amd. No.
001
File No. - N° du dossier
WPG-4-37046

Id de l'acheteur - Buyer ID
wpg209
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

6.4.2 Prolongation de l'offre à commandes

Si l'utilisation de l'offre à commandes est autorisée au-delà de la période initiale, l'offrant consent à prolonger son offre pour deux période supplémentaire, à partir du avril 2016 jusqu'au mars 2018, aux mêmes conditions et aux taux ou prix indiqués dans l'offre à commandes, ou aux taux ou prix calculés selon la formule mentionnée dans l'offre à commandes.

L'offrant sera avisé de la décision d'autoriser l'utilisation de l'offre à commandes pour une période prolongée par le responsable de l'offre à commandes 15 jours avant la date d'expiration de celle-ci. Une révision à l'offre à commandes sera émise par le responsable de l'offre à commandes.

6.5 Responsables

6.5.1 Responsable de l'offre à commandes

Le responsable de l'offre à commandes est :

Ken Allard
Supply Specialist
Acquisitions-Winnipeg | Approvisionnements - Winnipeg
Public Works and Government Services Canada
Travaux publics et Services Gouvernementaux Canada
Suite 100 - 167 Lombard Avenue, Winnipeg MB R3B 0T6
Email - ken.allard@pwgsc-tpsgc.gc.ca
Tel/Tél - (204) 983 4920
Fax/Télé - (204) 983 7796

Le responsable de l'offre à commandes est chargé de l'émission de l'offre à commandes et de son administration et de sa révision, s'il y a lieu. En tant qu'autorité contractante, il est responsable de toute question contractuelle liée aux commandes subséquentes à l'offre à commandes passées par tout utilisateur désigné.

6.5.2 Chargé de projet

Le chargé de projet pour l'offre à commandes est : **(à déterminer)**

Nom : _____
Titre : _____
Organisation : _____
Adresse : _____

Téléphone : ____ - ____ - _____
Télécopieur : ____ - ____ - _____
Courriel : _____

Le chargé de projet représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre d'une commande subséquente à l'offre à commandes. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat subséquent.

6.5.3 Représentant de l'offrant

Nom : _____
Titre : _____
Organisation : _____
Adresse : _____

N° de l'invitation - Solicitation No.
W0127-13P027/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W0127-13P027

N° de la modif - Amd. No.
001
File No. - N° du dossier
WPG-4-37046

Id de l'acheteur - Buyer ID
wpg209
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Téléphone : ____ - ____ - ____
Télécopieur : ____ - ____ - ____
Courriel : _____

6.6 Utilisateurs désignés

L'utilisateur désigné autorisé à passer des commandes subséquentes à l'offre à commandes est :
Ministère de la Défense nationale BFC Alberta.

6.7 Instrument de commande

Les travaux seront autorisés ou confirmés par le ou les utilisateurs désignés par l'entremise du
formulaire PWGSC-TPSGC 942, Commande subséquente à une offre à commandes.

6.8 Limite des commandes subséquentes

Les commandes individuelles subséquentes à l'offre à commandes ne doivent pas dépasser
10 000 \$ (taxes applicables incluses).

6.8.1 Commandes individuelles subséquentes minimums

La majorité des commandes subséquentes à cette offre à commandes auront une valeur
minimale de 200 \$ (taxe sur les produits et services et taxe de vente harmonisée incluses).

6.9 Limitation financière

Le coût total, pour le Canada, des commandes subséquentes à l'offre à commandes ne doit pas
dépasser le montant de **à déterminer \$**, (taxes applicables exclues) à moins d'une autorisation
écrite du responsable de l'offre à commandes. L'offrant ne doit pas exécuter de travaux ou fournir
des services ou des articles sur réception de commandes qui porteraient le coût total, pour le
Canada à un montant supérieur au montant indiqué précédemment, sauf si une telle
augmentation est autorisée.

L'offrant doit aviser le responsable de l'offre à commandes si cette somme est suffisante dès que
75 p. 100 de ce montant est engagé, ou trois (3) mois avant l'expiration de l'offre à commandes,
selon la première des deux circonstances à se présenter. Toutefois, si à n'importe quel moment,
l'offrant juge que ladite limite sera dépassée, il doit en aviser aussitôt le responsable de l'offre à
commandes.

6.10 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du
document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui
figure plus bas sur la liste.

- a) la commande subséquente à l'offre à commandes, incluant les annexes;
- b) les articles de l'offre à commandes;
- c) les conditions générales 2005 (2014-09-25), Conditions générales - offres à commandes
- biens ou services
- d) les conditions générales 2029 (2014-09-25), Conditions générales - biens ou services
(faible valeur);
- e) l'Annexe A, Besoin;
- f) l'Annexe B, Base de paiement;
- g) l'Annexe C, Rapport d'utilisation de l'offre à Commandes;

N° de l'invitation - Solicitation No.
W0127-13P027/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W0127-13P027

N° de la modif - Amd. No.
001
File No. - N° du dossier
WPG-4-37046

Id de l'acheteur - Buyer ID
wpg209
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

h) l'offre de l'offrant en date du _____

6.11 Attestations

6.11.1 Conformité

Le respect continu des attestations fournies par l'offrant avec son offre ainsi que la coopération constante quant aux renseignements connexes sont des conditions d'émission de l'offre à commandes (OC). Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée de l'offre à commandes et de tout contrat subséquent qui serait en vigueur au-delà de la période de l'OC. En cas de manquement à toute déclaration de la part de l'offrant ou à fournir les renseignements connexes, ou encore si on constate que les attestations qu'il a fournies avec son offre comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier tout contrat subséquent pour manquement et de mettre de côté l'offre à commandes.

6.12 Lois applicables

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes doivent être interprétés et régis selon les lois en vigueur au Manitoba et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

B. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent et font partie intégrante de tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes.

6.1 Besoin

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits dans la commande subséquente à l'offre à commandes.

6.2 Clauses et conditions uniformisées

6.2.1 Conditions générales

2029 (2014-09-25), Conditions générales - biens ou services (faible valeur) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

L'article 12, Intérêt sur les comptes en souffrance, de 2029 (2014-09-25), Conditions générales - biens ou services (faible valeur) ne s'applique pas aux paiements faits par carte de crédit.

6.3 Durée du contrat

6.3.1 Date de livraison

La livraison doit être complétée conformément à la commande subséquente à l'offre à commandes.

6.4.1 Base de paiement

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé des prix unitaires fermes précisés dans l'Annexe B, selon un montant total de **à déterminer** \$. Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

6.4.1 Limite de prix

Clause du Guide des CCUA C6000C (2011-05-16), Limite de prix

6.4.2 Paiement multiples

Clause du Guide des CCUA H1001C (2008-05-12), Paiement multiples

6.4.3 Paiement par carte de crédit

Les cartes de crédit suivantes sont acceptées : _____ et _____.

6.5 Instructions pour la facturation

L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.

N° de l'invitation - Solicitation No.
W0127-13P027/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W0127-13P027

N° de la modif - Amd. No.
001
File No. - N° du dossier
WPG-4-37046

Id de l'acheteur - Buyer ID
wpg209
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

6.6 Exigences en matière d'assurance

L'entrepreneur est responsable de décider s'il doit s'assurer pour remplir ses obligations en vertu du contrat et pour se conformer aux lois applicables. Toute assurance souscrite ou maintenue par l'entrepreneur est à sa charge ainsi que pour son bénéfice et sa protection. Elle ne dégage pas l'entrepreneur de sa responsabilité en vertu du contrat, ni ne la diminue.

6.7 Clauses du *Guide des CCUA*

B7500C (2006-06-16), Marchandises excédentaires
D0018C (2007-11-30), Livraison et déchargement
A9006C (2012-07-16), Ccontrat de Défense
A9062C (2011-05-16), Règlements concernant les emplacements des Forces
canadiennes

N° de l'invitation - Solicitation No.
W0127-13P027/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W0127-13P027

N° de la modif - Amd. No.
001
File No. - N° du dossier
WPG-4-37046

Id de l'acheteur - Buyer ID
wpg209
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE A - BESOIN - MATÉRIEL SPORTIF

Ministère de la Défense nationale - Le Programme de conditionnement physique des Forces canadiennes a besoin de matériel sportif.

Le Programme de conditionnement physique des Forces canadiennes (FC) a subi de profondes transformations. Ces modifications permettront aux FC de faire preuve de plus de souplesse en réagissant plus rapidement en cas de crise, qu'elle survienne au Canada ou ailleurs dans le monde. La condition physique de nos soldats, marins et aviateurs joue un rôle essentiel et vital dans cette amélioration de la préparation opérationnelle ainsi que dans l'ensemble des fonctions et du leadership militaires.

On entend offrir un Programme de conditionnement physique de premier plan afin de permettre aux membres de respecter leurs exigences opérationnelles, d'exercer leurs fonctions dans des conditions géographiques et environnementales très diverses, de faire face au stress causé par des opérations de longue durée et d'être aptes à réagir à bref préavis.

Spécifications obligatoires

Tout le matériel destiné au secteur de l'Ouest sera fortement utilisé et doit pouvoir soutenir une charge minimum de 300 lb ainsi qu'être utilisé par des gens mesurant de 5 pieds à 6 pieds et 5 pouces.

Emplacements

Groupe A – 1 GBMC Edmonton et Centre de conditionnement physique de la Garnison d'Edmonton

Groupe B - Autres bases du secteur de l'Ouest, notamment Wainright, Suffield et Calgary

ANNEXE B - MÉTHODE DE SÉLECTION ET BASE DE PAIEMENT

La présente annexe, une fois remplie, sera considérée comme la soumission financière. Les prix unitaires suivants doivent être fermes, être en dollars canadiens, comprendre les droits de douanes canadiens, les taxes d'accise et les frais de livraison qui doivent être « rendus droits acquittés (DDP) » à la destination, être destination FAB et inclure le déchargement.

Seulement UNE (1) offre à commandes sera attribuée pour l'offre recevable respectant l'ensemble des spécifications techniques obligatoires. L'offre recevable avec le prix évalué le plus bas sera recommandée pour l'attribution d'une offre à commandes.

1. La quantité prévue est seulement une estimation présentée de bonne foi aux fins d'évaluation. Elle ne suppose pas que toutes les quantités pour cet article seront utilisées et qu'elles peuvent (ou non) être dépassées.

Le fournisseur DOIT indiquer un prix pour TOUS les articles et être en mesure de fournir chacun des articles de la liste en pièce jointe. Dans le cas contraire, la soumission sera jugée non conforme et sera rejetée.

2. Spécifications obligatoires : le soumissionnaire doit respecter toutes les exigences obligatoires indiquées dans les présentes. À défaut, il se peut que sa proposition soit jugée non recevable et rejetée.

3. Pour tout critère respecté, fournir la spécification offerte qui répond ou dépasse ce critère et inclure un renvoi précis à la partie de la documentation d'appui pertinente dans votre proposition/fiche de données techniques.

4. La soumission recevable ayant le plus bas prix évalué fera l'objet d'une recommandation en vue de l'attribution d'une offre à commandes. La taxe sur les produits et services (TPS) ou la taxe de vente harmonisée doivent être indiquées séparément.

Élément	Description et spécifications obligatoires	Quantités estimées	Conforme (oui ou non)	Prix unitaire ferme	Total évalué
Tous les supports doivent comporter un revêtement en poudre, se composer d'un acier de calibre 11 et être dotés de pattes en caoutchouc s'il y a lieu.					
1	Support à barres	5		\$	\$
2	Support à haltères a) Jusqu'à 5 haltères	8		\$	\$
3	Support à haltères a) Jusqu'à 10 haltères	8		\$	\$
4	Support vertical à disques a) Au moins 10 disques	5		\$	\$
5	Support pouvant comporter 4 à 6 accessoires (poignées, barres de traction et de flexion, poignées d'entraînement des triceps et de traction, raccords de câble et sangles de cheville)	3		\$	\$
6	Matelas d'entraînement a) Panneaux pliants en polyéthylène b) Revêtement en vinyle de 14 ou de 18 oz c) Épaisseur de 1 ½ po d) Légers e) Garantie de 5 ans f) 4 pi sur 6 pi g) Aucun crochet ni anneau de fixation	60		\$	\$

N° de l'invitation - Solicitation No.
W0127-13P027/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W0127-13P027

N° de la modif - Amd. No.
001
File No. - N° du dossier
WPG-4-37046

Id de l'acheteur - Buyer ID
wpg209
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

7	Cordes à sauter a) 9 pi et lestée b) Poignées revêtues de mousse			\$	\$
8	Tapis installés sous l'équipement d'entraînement (bancs, supports, etc.) a) Caoutchouc plein de ¾ po b) 4 pi sur 6 pi c) Noirs	60		\$	\$
9	Barres olympiques a) Chrome b) 7 pi de longueur c) Capacité maximale de 500 lb	10		\$	\$
10	Barres de flexion a) Chrome b) Capacité maximale de 500 lb	10		\$	\$
11	Colliers de retenue de disques olympiques a) Ressorts b) Installation rapide	20		\$	\$
Ballons d'entraînement (gonflables) de 6 lb qui se composent d'un caoutchouc durable, dont la pression d'air est réglable et qui présentent une couleur permettant d'en déterminer le poids.					
12	Ballons d'entraînement (gonflables) de 8 lb	25		\$	\$
13	Ballons d'entraînement (gonflables) de 10 lb	20		\$	\$
14	Ballons d'entraînement (gonflables) de 12 lb	25		\$	\$
15	Ballons d'entraînement (gonflables) de 14 lb	15		\$	\$
16	Ballons d'entraînement (gonflables) de 16 lb	20		\$	\$
17	Ballons d'entraînement (gonflables) de 18 lb	25		\$	\$
18	Ballons d'entraînement (gonflables) de 20 lb	10		\$	\$
19	Ballons d'entraînement (gonflables) de 24 lb	10		\$	\$
20	Ballons d'entraînement (gonflables) de 26 lb	10		\$	\$
Ballons d'entraînement (pleins) remplis de sable et composés d'un caoutchouc durable					
21	Ballons d'entraînement (pleins) de 8 lb	25		\$	\$
22	Ballons d'entraînement (pleins) de 10 lb	20		\$	\$
23	Ballons d'entraînement (pleins) de 12 lb	25		\$	\$
24	Ballons d'entraînement (pleins) de 14 lb	15		\$	\$
25	Ballons d'entraînement (pleins) de 20 lb	20		\$	\$
26	Ballons d'entraînement (pleins) de 24 lb	25		\$	\$
27	Ballons d'entraînement (pleins) de 26 lb	10		\$	\$
28	Haltères à anse devant tous être de la même				

	forme, mais d'une taille croissante en fonction du poids (p. ex. un haltère de 50 lb doit être plus gros qu'un haltère de 25 lb)	25			\$	\$
	<ul style="list-style-type: none"> a) Acier plein et anses en acier moulé b) Monobloc c) Aucune anse de caoutchouc ni de plastique d) Poids estampé sur le côté e) Forme identique, peu importe le poids 					
i	Haltères à anse de 10 lb	25			\$	\$
ii	Haltères à anse de 15 lb	25			\$	\$
iii	Haltères à anse de 20 lb	25			\$	\$
iv	Haltères à anse de 25 lb	25			\$	\$
v	Haltères à anse de 35 lb	15			\$	\$
vi	Haltères à anse de 55 lb	15			\$	\$
29	Supports d'haltères à anse <ul style="list-style-type: none"> a) Jusqu'à 12 haltères b) Deux étagères c) 40 po 	15			\$	\$
30	Ballons d'entraînement Bosu <ul style="list-style-type: none"> a) Chambre à air de 8 lb b) Base antidérapante 	10			\$	\$
31	Élastiques <ul style="list-style-type: none"> a) Fixation métallique pour poignée souple et/ou sangle de cheville à velcro b) Diverses résistances allant de faible à élevée (de 2 à 4 lb, de 4 à 6 lb, de 10 à 12 lb, de 15 à 20 lb, et de 25 à 30 lb) 	100			\$	\$
32	Rouleau de mousse de 13 à 18 po de longueur, de 5 à 7 po de diamètre, à centre plein ou vide et des types suivants : <ul style="list-style-type: none"> a) mou; b) moyen; c) dur. 	30 30 30			\$ \$ \$	\$ \$ \$
33	Poids de cheville ou de poignet à fermeture à velcro ajustable <ul style="list-style-type: none"> a) 2,5 lb b) 5 lb c) 10 lb 	20 20 20			\$ \$ \$	\$ \$ \$

